



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION

Les ventes de Sun Child, société par actions simplifiée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 518 203 211 sont exclusivement régies par les présentes conditions générales de vente, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, documentations émanant de Sun Child, qui ne sont donnés qu'à titre d'information et n'ont qu'une valeur indicative.

En conséquence, le fait de passer commande auprès de Sun Child implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur (*ci-après dénommé le "Client"*) aux présentes conditions générales de vente et aucune condition particulière ou contraire du Client (réputée dépourvue de valeur et inopposable à Sun Child) ne peut prévaloir sur les présentes conditions quelque soit le support (bon de commande du Client, conditions générales d'achat ou tout autre document émanant du Client) ou le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de Sun Child, sauf acceptation expresse et écrite de sa part.

ARTICLE 2. COMMANDE ET MODIFICATION DE COMMANDE

La commande lie définitivement l'acheteur vis-à-vis de Sunchild. **Toute commande confirmée par Sunchild entraîne un paiement de la part du client de 30% du montant de la commande hors taxes sans frais de port au plus tard au 1^{er} septembre de chaque année.** Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités des marchandises. Sunchild se réserve le droit de procéder à des livraisons globales ou partielles. Des éventuels retards dans les délais ne peuvent en aucun cas, ni donner lieu à retenue, ni à quelconque indemnité. Sunchild a toujours le droit de résilier une vente pour quelle que raison que ce soit. La résiliation d'une vente ne pourra jamais donner lieu, en faveur de l'acheteur, à une indemnité du chef d'un manque à gagner ou à quelconque autre indemnité généralement quelconque. **Toute commande engage irrévocablement l'acheteur et ne peut-être annulée, même avant l'acceptation de la commande par Sunchild.**

Toute acceptation d'annulation de commande par Sunchild, quelque soit la cause de l'annulation, donne droit en tout cas à une indemnité de 30% en faveur de Sunchild sans préjudice de tous dommages et intérêts dépassant la prédite indemnité.

ARTICLE 3. PHOTOGRAPHIE

Sunchild propose d'envoyer à la demande de ses clients par e-mail ou en téléchargeant via son site internet www.sunchild.fr une banque d'images limitée : visuels d'ambiances et produits à plats. Sunchild ne pourra en aucun cas fournir les visuels de l'ensemble des produits de sa collection et cela dans tous les coloris.

ARTICLE 4. LIVRAISON – TRANSFERT DES RISQUES

Les marchandises Sun Child sont vendues départ ses entrepôts ou usines et voyagent aux frais, risques et périls du Client à compter de la livraison, nonobstant la clause de réserve de propriété de Sun Child, telle que stipulée à l'article 7 des présentes, même si le port est avancé par Sun Child pour le compte du Client ou si le prix est établi Franco de port.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre de renseignement et ne sont pas de rigueur. Sauf stipulation expresse contraire, un retard dans la livraison ne peut en aucun cas, donner droit à l'annulation d'une commande et aucune indemnité ne peut être exigée.

Toutes les commandes de base passées auprès de Sunchild doivent être expédiées départ entrepôt **au plus tard le 30 avril de chaque année.**

ARTICLE 5. RECLAMATIONS

Il appartient au Client de faire toutes les constatations et réserves au transporteur avant déchargement en cas de perte ou d'avarie pendant le transport notamment sur les différents exemplaires des bons de livraison et de les confirmer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extra judiciaire dans un délai de trois (3) jours à compter de la réception des produits (article L 133-3 du Code de commerce). Ne sont pas recevables des réserves incomplètes, non significatives. Ainsi la mention « sous réserves de déballage ».

Toutes les réclamations de quelle que nature qu'elles soient doivent être formulées dans **les dix jours** de la réception des marchandises, par lettre recommandée à Sunchild. Passé ce délai ou formulées sans lettre recommandée, elles ne pourront plus être prises en considération. Toutefois, l'acheteur ne peut prendre prétexte d'une réclamation pour suspendre ou retarder le paiement des factures Sunchild.

ARTICLE 6. PRIX – CONDITIONS DE REGLEMENT

Sauf stipulation contraire expresse, les produits sont vendus au tarif en vigueur au jour de la réception de la commande. Les prix s'entendent

nets, hors taxes, marchandises non emballées et **frais de transport en sus**. Tout impôt, taxe notamment sur la valeur ajoutée, droit, frais notamment de dédouanement ou autre prestation à payer en application des législations ou règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du Client.

Sauf stipulation contraire expresse, les paiements s'effectuent au siège social de Sun Child, en euros, au comptant, conformément aux modalités de paiement prévues dans la confirmation de commande. Aucun escompte, remise, rabais ou ristourne n'est accordé. A tout moment, Sun Child peut demander au Client le paiement d'un acompte, la domiciliation et l'acceptation de ses effets de commerce ainsi que tout aval ou garantie jugé nécessaire. Toute somme non-payée à échéance entraîne l'application de pénalités de retard soit trois fois le taux d'intérêt légal et ce à compter de la réception d'une lettre recommandée AR de mise en demeure faisant état de cette pénalité. Les réclamations éventuelles ne dispensent pas le Client de régler chaque facture à la date d'échéance.

Le retard ou le défaut de paiement de tout ou partie du prix à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes restant dues à Sun Child par le Client, même si elles ne sont pas encore échues et quel que soit le mode de règlement prévu. En outre, en cas de défaut de paiement, 48 heures après une mise en demeure de payer adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse, Sun Child aura la faculté de résilier, automatiquement et de plein droit et sans que l'intervention judiciaire soit requise, la vente résultant de la commande ou de toute commande en cours, qu'elle soit livrée ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non, et de demander la restitution des marchandises déjà livrées et le remboursement des frais d'envoi et ce, sans préjudice de tous dommages-intérêts.

Les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons, ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si Sun Child n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes. Sun Child se réserve en outre le droit de modifier ses conditions de paiement et d'exiger des garanties pour l'exécution des commandes reçues avant la détérioration du crédit du Client.

Dans le cas où la carence du client contraint Sun Child à confier à son service contentieux le recouvrement des sommes dues, celles-ci se trouveraient majorées d'une indemnité fixée à 15% de leur montant. Majoration établie à titre de clause pénale conformément à l'art 700 du CPC.

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard, au taux annuel de 20% et une indemnité de 40€ sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture.

ARTICLE 7. RESERVE DE PROPRIETE

LE TRANSFERT DE PROPRIETE DES PRODUITS EST SUBORDONNE AU PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX PAR LE CLIENT et n'entraîne pas la cession des droits notamment de propriété intellectuelle ou industrielle de Sun Child sur les marchandises au profit du client. En conséquence, le Client s'engage jusqu'à complet paiement du prix, à peine de revendication immédiate par Sun Child, à ne pas transformer lesdites marchandises, ni à les revendre ou les mettre en gage et à apporter à la conservation des marchandises tous les soins nécessaires, notamment à les assurer contre tous les risques qu'ils peuvent courir dès leur mise à disposition.

ARTICLE 8. LOI APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

Les ventes conclues avec Sun Child sont régies par le droit français à l'exclusion de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises et des règles relatives aux conflits de lois et de juridictions.

TOUT LITIGE OU TOUTE CONTESTATION QUI POURRAIT S'EVERER ENTRE LES PARTIES RELATIF A LA FORMATION, L'INTERPRETATION, L'EXECUTION OU LA CESSATION DU CONTRAT SERA SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DU LIEU DU SIEGE SOCIAL DE SUN CHILD.